



forfait jour contrat travail

Par **alceste58**, le **18/04/2013** à **14:41**

Bonsoir et merci

au forfait jour dans mon contrat de travail lors de l'embauche

mon patron veut me faire signer une lettre de mission
ou il m'imposerait des pourcentages de temps sur mes différents objectifs

objectif 1 - 30%, objectif 2 - 50% objectif 3 - 20% de mes 217 jours.

je considère qu'il s'agit d'une remise en cause de mon forfait jour au titre de la pleine
autonomie dont
je dispose dans l'organisation et la gestion de mon emploi du temps, seul le résultat compte.

quand pensez vous ?

merci a tous pour votre aide

Par **P.M.**, le **18/04/2013** à **16:41**

Bonjour,

C'est effectivement une hérésie par rapport au forfait jour et vous pourriez dire à l'employeur
que ce serait revenir au paiement d'heures supplémentaires mais je vous conseillerais de
refuser de signer le document sauf si vous avez l'intention de demander l'annulation du
forfait...